

Qu'est-ce qu'un médecin déconventionné ?

Un médecin déconventionné de la sécurité sociale est un médecin qui décide de quitter la convention signée avec l'assurance maladie. Il fait le choix de s'affranchir du tarif fixé par la caisse primaire d'assurance maladie (CPAM) et des contraintes administratives demandées par celle-ci. De ce fait, la sécurité sociale ne rembourse plus le prix de sa consultation.

Il reste néanmoins médecin, soumis à la déontologie et au Conseil de l'Ordre des Médecins. Ses prescriptions (médicaments, examens de laboratoire ou d'imagerie, matériel médical, soins de Kiné, soins infirmiers, ...) restent donc remboursées par la CPAM.

Que se passe-t-il pour le patient ?

Le patient reste libre de consulter un médecin déconventionné mais **sa consultation ne sera alors remboursée que 61 centimes (0,61 €)** quel que soit son statut (pris en charge à 100% ou non). Ce remboursement se fait sur la base du tarif d'autorité de la CPAM qui n'a pas été réévalué depuis les années 1960.

Un médecin déconventionné peut être le médecin traitant, référent pour ses patients.

Les patients ayant la CMU ou l'AME sont dans l'obligation de choisir un médecin traitant conventionné de secteur 1 ou 2. Ils restent libres de consulter, s'ils le souhaitent, un médecin déconventionné mais **doivent payer le prix de la consultation et ne seront pas remboursés.**

LES MUTUELLES

Le remboursement par les mutuelles est variable selon le contrat souscrit. Il est donc conseillé de vous renseigner auprès de votre mutuelle pour connaître vos conditions de remboursement en précisant que votre médecin n'est pas conventionné auprès de la CPAM.

LE CHOIX DE VOTRE MÉDECIN

Je suis disposée à discuter avec vous de mon choix de quitter la convention mais **aucune agressivité ne sera tolérée**. Les contraintes financières actuelles nous obligent à prendre des décisions qui ne font pas toujours l'unanimité.

Je comprendrais parfaitement l'impossibilité pour certains de continuer le suivi auprès de moi et je me tiens prête à vous fournir votre dossier médical sur clé USB à votre demande afin que vous puissiez le remettre au médecin conventionné de votre choix.

Votre médecin, Dr

Et les tarifs ?

Soucieuse d'une juste rémunération et du fait que chacun a besoin d'un temps de consultation différent, la rémunération se fera en fonction du temps accordé ou des gestes techniques réalisés. Vous pourrez donc réserver un créneau plus ou moins long. **Si le temps imparti est dépassé ou si un examen complémentaire s'avère nécessaire, il vous sera proposé une nouvelle consultation ou un passage au tarif supérieur.**

Pour tout acte dépassant le montant de 70€, un devis vous sera remis pour être signé avant réalisation.

Consultation de 20 minutes	50€
Consultation de 30 minutes	65€
Consultation enfant moins de 6 ans (30 minutes)	65€
ECG (en plus du tarif de la consultation)	15€
Frottis gynécologique (en plus du tarif de la consultation)	15€
Retrait et/ou pose d'implant contraceptif	70€
Infiltration genou ou épaule	65€
Certificat pour le sport	50€
Certificat pour le sport avec ECG (tous les 5 ans)	65€
Certificat d'assurance (selon complexité)	50 à 125€
Suture	100€
Visite à domicile	100€